



Ville de PORTO VECCHIO

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2017

### COMPTE RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept du mois de février à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 10 février 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Antoinette CUCCHI, 1<sup>er</sup> Adjoint, conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Marielle DELHOM.

**Absents** : Georges MELA ; Xavière MERCURI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

**Avait donné procuration** : Georges MELA à Marie-Antoinette CUCCHI ; Patrice BORNEA à Jean-Michel SAULI ; Jacqueline BARTOLI à Florence VALLI ; Léa MARIANI à Véronique MAGLIOLO ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Didier REY à Gérard CESARI ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A – Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2016

B – Compte Rendu de Décisions n° 06/2016

## **ORDRE DU JOUR**

*(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

### **LIVRET 1**

#### **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.1 - Installation d'une nouvelle conseillère municipale en remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire.

1.2 - Modification de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - (Article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

#### **2 - SERVICES CONCÉDÉS**

Station d'avitaillement (distribution de produits pétroliers à usage maritime) – Avenant de prorogation à la Délégation de Service Public.

#### **3 - INFRASTRUCTURES - EAU ET ASSAINISSEMENT**

3.1 - Signature d'un contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et adoption des PPI AEP et assainissement.

3.2 - Eau et assainissement - Exercice budgétaire 2016 – Créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur.

3.3 - Remise gracieuse de dette (part assainissement) - Facture du service de l'eau et de l'assainissement.

3.4 - Remise gracieuse de dette (part assainissement) - Facture du service de l'eau et de l'assainissement.

3.5 - Intempéries des 19 et 20 décembre 2016 – Programme de travaux de remise en état des voies et réseaux - Demande d'aide au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

#### **4 - AFFAIRES JURIDIQUES**

Assignation en référé

#### **5 - INTERCOMMUNALITÉ**

5.1 - Renouvellement de la convention relative au reversement des participations familiales des transports scolaires pour l'année 2017.

5.2 - Renouvellement de convention de mise à disposition de personnels auprès de la Communauté de Communes du Sud-Corse – Année 2017.

#### **6 - INFRASTRUCTURES – VOIRIE**

6.1 - Dénomination des voies – Secteur Sud de la Commune.

6.2 - Dénomination des voies – secteur intra-agglomération - Mise à l'honneur de personnalités notables de la Commune.

6.3 - Attribution d'un nom à l'école maternelle sise rue Funtana-Vecchja.

## **7 - AFFAIRES FONCIÈRES - ACQUISITION – TRAVAUX – DEMANDES DE FINANCEMENT**

Immeuble abritant l'EHPAD sur la parcelle cadastrée section D n° 281, Quartier « Vaccajo » :

- a. Résiliation anticipée du bail emphytéotique conclu entre la Commune et l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud : versement de l'indemnité de résiliation,
- b. Actualisation du plan de financement : subvention du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud,
- c. Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité,
- d. Demandes de financement pour les travaux : subvention du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud.

## **8 - RÉGLEMENTATION – REMISE ABONNEMENTS**

Application d'une remise compensatoire au bénéfice des abonnés des parkings à caisse automatique suite aux défaillances techniques subies au second semestre 2016.

## **LIVRET 2**

### **9 - URBANISME**

9.1 - Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Porto-Vecchio.

9.2 - Convention de prestation de service – Instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS) de la Commune de Monacia d'Aullène par le service instructeur de l'urbanisme de la Commune de Porto-Vecchio.

### **10 - AFFAIRES MARITIMES – COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

Programme européen de coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2014-2020 – Premier appel à projets - Axe prioritaire 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires » – Projet NECTEMUS – Approbation – Convention inter partenariale.

### **11 - CIMETIÈRE**

Cimetière de Muratello – Projet d'agrandissement du cimetière – Approbation du projet et choix du mode opératoire.

### **12 - INFORMATIQUE - ÉDUCATION**

Projet Ecoles numériques – Réponse à l'appel à projets « Ecoles numériques » - Modifications au projet initial (annexe financière et plan de financement).

### **13 - ACTION SOCIALE**

13.1 - Convention Territoriale Globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud et la Commune de Porto-Vecchio 2017-2020.

13.2 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) - Convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » entre la Ville de Porto-Vecchio et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud.

### **14 - PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

Convention avec un médecin.

### **15 - ÉDUCATION**

Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean MICHELANGELI – Jean-Baptiste MARCHETTI de Trinité pour la rentrée 2017.

Questions diverses

## **LIVRET 1**

### **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.1 - Installation d'une nouvelle conseillère municipale en remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire.

- Rapport au conseil municipal

1.2 - Modification de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - (Article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Rapport au conseil municipal

### **2 - SERVICES CONCÉDÉS**

Station d'avitaillement (distribution de produits pétroliers à usage maritime) – Avenant de prorogation à la Délégation de Service Public.

- Rapport au conseil municipal
- Avenant n° 3

### **3 - INFRASTRUCTURES - EAU ET ASSAINISSEMENT**

3.1 - Signature d'un contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et adoption des PPI AEP et assainissement.

- Rapport au conseil municipal
- Contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales
- PPI AEP
- PPI Assainissement

3.2 - Eau et assainissement - Exercice budgétaire 2016 – Créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur.

- Rapport au conseil municipal

3.3 - Remise gracieuse de dette (part assainissement) - Facture du service de l'eau et de l'assainissement.

- Rapport au conseil municipal

3.4 - Remise gracieuse de dette (part assainissement) - Facture du service de l'eau et de l'assainissement.

- Rapport au conseil municipal

3.5 - Intempéries des 19 et 20 décembre 2016 -- Programme de travaux de remise en état des voies et réseaux - Demande d'aide au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

- Rapport au conseil municipal
- Tableau de chiffrage récapitulatif

### **4 - AFFAIRES JURIDIQUES**

Assignation en référé

- Rapport au conseil municipal

### **5 - INTERCOMMUNALITÉ**

5.1 - Renouvellement de la convention relative au reversement des participations familiales des transports scolaires pour l'année 2017.

- Rapport au conseil municipal
- Projet de convention relative au reversement des participations familiales des transports scolaires

5.2 - Renouvellement de convention de mise à disposition de personnels auprès de la Communauté de Communes du Sud-Corse pour l'année 2017.

- Rapport au conseil municipal
- Projet de convention de mise à disposition de personnels auprès de la Communauté de Communes du Sud-Corse

## **6 - INFRASTRUCTURES – VOIRIE**

6.1 - Dénomination des voies – Secteur Sud de la Commune.

- Rapport au conseil municipal
- Plan

6.2 - Dénomination des voies – secteur intra-agglomération - Mise à l'honneur de personnalités notables de la Commune.

- Rapport au conseil municipal
- Plans

6.3 - Attribution d'un nom à l'école maternelle sise rue Funtana-Vecchja.

- Rapport au conseil municipal

## **7 - AFFAIRES FONCIÈRES - ACQUISITION – TRAVAUX – DEMANDES DE FINANCEMENT**

Immeuble abritant l'EHPAD sur la parcelle cadastrée section D n° 281, Quartier « Vaccajo » :

- a. Résiliation anticipée du bail emphytéotique conclu entre la Commune et l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud : versement de l'indemnité de résiliation,
  - b. Actualisation du plan de financement : subvention du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud,
  - c. Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité,
  - d. Demandes de financement pour les travaux : subvention du Conseil Départemental de la Corse-du-Sud.
- Rapport au conseil municipal

## **8 - RÉGLEMENTATION – REMISE ABONNEMENTS**

Application d'une remise compensatoire au bénéfice des abonnés des parkings à caisse automatique suite aux défaillances techniques subies au second semestre 2016.

- Rapport au conseil municipal

## **LIVRET 2**

### **9 - URBANISME**

9.1 - Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Porto-Vecchio.

- Rapport au conseil municipal

9.2 - Convention de prestation de service – Instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS) de la Commune de Monacia d'Aullène par le service instructeur de l'urbanisme de la Commune de Porto-Vecchio.

- Rapport au conseil municipal
- Projet de convention de prestation de service

### **10 - AFFAIRES MARITIMES – COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

Programme européen de coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2014-2020 – Premier appel à projets - Axe prioritaire 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires » – Projet NECTEMUS – Approbation – Convention inter partenariale.

- Rapport au conseil municipal
- Dossier projet NECTEMUS

### **11 - CIMETIÈRE**

Cimetière de Muratello – Projet d'agrandissement du cimetière – Approbation du projet et choix du mode opératoire.

- Rapport au conseil municipal

### **12 - INFORMATIQUE - ÉDUCATION**

Projet Ecoles numériques – Réponse à l'appel à projets « Ecoles numériques » - Modifications au projet initial (annexe financière et plan de financement).

- Rapport au conseil municipal
- Présentation du projet

### **13 - ACTION SOCIALE**

13.1 - Convention Territoriale Globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud et la Commune de Porto-Vecchio 2017-2020.

- Rapport au conseil municipal
- Projet de Convention Territoriale Globale de services aux familles (2017-2020)

13.2 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) - Convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » entre la Ville de Porto-Vecchio et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud.

- Rapport au conseil municipal
- Projet de convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »

### **14 - PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

Convention avec un médecin.

- Rapport au conseil municipal
- Projet de convention

### **15 - ÉDUCATION**

Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean MICHELANGELI – Jean-Baptiste MARCHETTI de Trinité pour la rentrée 2017.

- Rapport au conseil municipal

Questions diverses

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI**

**N° 17/001/AG**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Modification de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - (Article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La composition de la commission consultative des services publics locaux pour la durée de l'actuelle mandature restant à courir est modifiée.

Sont désignés comme membres de la commission consultative des services publics locaux :

<b>Membres de l'assemblée délibérante</b>
M. Michel DALLA SANTA
Mme Véronique MAGLIOLO
Mme Marielle DELHOM
<b>Représentants d'associations locales</b>
Un représentant de la Confédération Nationale du Logement (CNL)
Un représentant de l'UDAF de Corse du Sud

**Sont intervenues : Marie-Antoinette CUCCHI et Marielle DELHOM.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI**

**N° 17/002/SC**

**SERVICES CONCÉDÉS**

Station d'avitaillement (distribution de produits pétroliers à usage maritime) – Avenant de prorogation à la Délégation de Service Public.

La prorogation pour une durée d'un trimestre de l'actuelle convention de délégation de service public de distribution de produits pétroliers à usage maritime au port de plaisance et de pêche, soit du 11 juillet 2017 au 10 octobre 2017 est approuvée.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant relatif à la mise en œuvre des dispositions.

**S'est retiré lors de la présentation et du vote de ce rapport : Jean-Michel SAULI.**

**Sont intervenues : Marie-Antoinette CUCCHI et Jeanne STROMBONI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA**

**N° 17/003/INF-AEP/ASS**

**INFRASTRUCTURES - AEP / ASSAINISSEMENT**

Signature d'un contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et adoption des programmes de travaux pluriannuels AEP et assainissement.

Le contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales avec l'Agence de l'Eau, est approuvé.

Les programmes de travaux pluriannuels AEP et assainissement sont approuvés.

Le Maire est autorisé à signer le contrat, à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations y figurant. Il est également autorisé à solliciter les cofinancements relatifs à ces opérations.

**Sont intervenus : Marie-Antoinette CUCCHI et Michel DALLA SANTA.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA**

**N° 17/004/INF-AEP/ASS**

**INFRASTRUCTURES - AEP / ASSAINISSEMENT**

Exercice budgétaire 2016 – Créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur.

Les admissions en non-valeur telles que ci-dessous sont approuvées.

**N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**

<b>Type Motif la NV</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Créance irrécouvrable	14.357,25 €	18.011,05 €	6.615,61 €	15.872,83 €
<i>dont défaut reversement agents SDEC</i>	<i>1,15 €</i>	<i>131,70 €</i>	<i>143,50 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont liquidation judiciaire</i>	<i>1.695,59 €</i>	<i>6.679,84 €</i>	<i>176,78 €</i>	<i>4.562,10 €</i>
<i>dont vol d'eau</i>	<i>2.125,42 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont refacturation autre abonné</i>	<i>0,00 €</i>	<i>550,95 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>63,63 €</i>
<i>dont fuite ne répondant pas aux critères</i>	<i>417,83 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>5.896,98 €</i>
<i>dont abandon "social"</i>	<i>0,00 €</i>	<i>117,90 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>144,77 €</i>
Dégrèvement Accord Collectivité	580,23 €	0,00 €	376,23 €	15.435,51 €
Dégrèvement Assainissement	11.413,08 €	26.632,29 €	12.568,40 €	10.565,21 €
Loi Warsmann	409,31 €	10.419,02 €	10.801,94 €	16.521,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>26.759,87 €</b>	<b>55.062,36 €</b>	<b>30.362,18 €</b>	<b>58.394,71 €</b>

**Sont intervenus : Marie-Antoinette CUCCHI, Michel DALLA SANTA et Marielle DELHOM.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA**

**N° 17/005/INF-AEP/ASS**

**INFRASTRUCTURES - AEP / ASSAINISSEMENT**

Remise gracieuse de dette (part assainissement) - Facture du service de l'eau et de l'assainissement.

La remise gracieuse d'un montant de 7.655 € TTC sur la part assainissement de la collectivité à l'établissement est consentie.

**Sont intervenus : Michel DALLA SANTA et Nathalie APOSTOLATOS.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA**

**N° 17/006/INF-AEP/ASS**

**INFRASTRUCTURES - AEP / ASSAINISSEMENT**

Remise gracieuse de dette (part assainissement) - Facture du service de l'eau et de l'assainissement.

La remise gracieuse d'un montant de 80,63 € TTC sur la part assainissement de la collectivité au particulier est consentie.

**Est intervenu : Michel DALLA SANTA.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI**

**N° 17/007/INF-AEP/ASS**

**INFRASTRUCTURES - AEP / ASSAINISSEMENT**

Intempéries des 19 et 20 décembre 2016 – Programme de travaux de remise en état des voies et réseaux - Demande d'aide au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le montant des travaux de remise en état des voiries et réseaux endommagés par les intempéries des 19 et 20 décembre 2016 pour un montant total de 754.192,40 € HT soit 829.611,20 € TTC est approuvé.

Le Maire est autorisé à solliciter l'intervention du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles et le Conseil Départemental de Corse du Sud.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations.

**Sont intervenus : Marie-Antoinette CUCCHI, Jean-Baptiste LUCCHETTI, Nathalie APOSTOLATOS et Marielle DELHOM.**

**Adopté à l'unanimité**

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI**

**N° 17/008/AFF JUR**

**AFFAIRES JURIDIQUES**

Assignment en référé

L'existence des propos litigieux contenus dans les publications en date des 04, 10, 22 et 23 juin 2016, 06 août 2016, 16 et 20 octobre 2016 et 04 novembre 2016 est constatée.

Le Maire est autorisé à saisir le Président du Tribunal de grande instance d'Ajaccio d'une demande tendant à voir condamner Monsieur TERRAZZONI :

- retirer de la page Facebook « ManiPuliti@ass.manipuliti » l'ensemble des publications et propos visés dans le cadre de la présente délibération, sous astreinte de 300 € par jour de retard à compter du jugement à intervenir ;
- à payer à la Ville de Porto-Vecchio la somme de 3.000 € en application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile.

**Sont intervenus : Marie-Antoinette CUCCHI, Jean-Baptiste LUCCHETTI, Nathalie APOSTOLATOS et Marielle DELHOM.**

**Adopté par 23 voix POUR et 7 ABSTENTIONS : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.**

**RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI**

**N° 17/009/INTERCO**

**INTERCOMMUNALITÉ**

Renouvellement de la convention relative au reversement des participations familiales des transports scolaires pour l'année 2017.

La convention relative au reversement des participations familiales des transports scolaires, est approuvée.

Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention et les avenants qui viendraient à être ajoutés ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI**

**N° 17/010/INTERCO**

**INTERCOMMUNALITÉ**

Renouvellement de convention de mise à disposition de personnels auprès de la Communauté de Communes du Sud-Corse – Année 2017.

La convention de mise à disposition pour douze agents de la Commune auprès de la Communauté de Communes du Sud-Corse, est approuvée.

Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention de mise à disposition et à celles de tous les avenants qui seraient nécessaires à chaque évolution statutaire des agents mis à disposition ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Marie Antoinette CUCCHI**

**N° 17/011/INF-VOI**

**INFRASTRUCTURES – VOIRIE**

Dénomination des voies – Secteur Sud de la Commune.

La dénomination des tronçons ci-dessous du secteur sud de la Commune est validée comme suit :

- RD 459 : de la RT 10 vers le hameau de Petra Longa Salvini  
nom proposé : route de Petra Longa Salvini – strada di a Petra Longa Salvini ;
- CC 1 : de la RD 859 vers le hameau de Taglio Rosso  
nom proposé : route de Taglio Rosso – strada di u Taddu Russu ;
- CC 17 : de la RT 10, au lieu-dit Arataghju, au village de Bocca del Oro,  
nom proposé : route de Bocca del Oro – strada di a Bucca'll'Oru ;

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

- CC 18 : de l'embranchement de Petraggione au carrefour de Bocca del Oro,  
nom proposé : chemin du Lavatoghju – strittonu di u Lavatoghju (en référence à un ancien lieu-dit) ;
- CC 18 : de l'embranchement de Petraggione au carrefour Cala d'Oro,  
nom proposé : route de Petraggione – strada di u Pitraghjonu ;
- CC 18 : vers le lotissement Cala d'Oro,  
nom proposé : route de Punta d'Oro – strada di a Punta d'Oru ;
- CC 19 : du rond-point de Precojo à l'embranchement de Petraggione,  
nom proposé : route d'Armentaggio – strada d'Armintaghju ;
- CC 20 : du rond-point de Precojo à Pascialedda,  
nom proposé : traverse de Precojo – traversa di u Pricoghju ;
- CC 20a : de la RT 10 au centre de Precojo, via le quartier Puderu,  
nom proposé : chemin de la Santa – strada di a Santa  
(en référence à un vieux nom usuel) ;
- CC 20b : du centre de Precojo au quartier Capparonu,  
nom proposé : chemin de Capparonu – stritta di Capparonu ;
- CC 20c : de Pascialedda, face au carrefour du chemin de service, à l'impasse,  
nom proposé : chemin du Fureddu – stritta di u Fureddu (en référence à un ancien lieu-dit) ;
- CC 21 : de la RT 10 à la Baie de Santa Giulia,  
nom proposé : route de Santa Giulia – strada di a Santa Giulia ;
- CC 22 : de la RT 10 au village de Conti,  
nom proposé : route de Conti – strada di u Conti ;
- CC 56 : de la RT 10, au droit de l'ancien cinéma, à la rte de Palombaggia,  
nom proposé : route de Porra – strada di Porra ;
- CC 57 : de la maison communale de Precojo, au quartier Sparavituli,  
nom proposé : route de Sparavituli – strada di Sparavituli ;
- CR 28a : chemin de service de la RT 10 à Pascialedda de Precojo,  
nom proposé : chemin de Piscia – stritta di Piscia (en référence au ruisseau qui y coule) ;
- VPPC 14 : de la RT 10, face au carrefour de la Baie de Santa Giulia,  
nom proposé : chemin de Lezza – strittonu di Lezza (en référence au ruisseau qui y coule).

L'apposition des plaques de rues indiquant la dénomination desdits tronçons, est validée.

Le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches et signer toutes procédures permettant la mise en place de la signalisation appropriée.

**Sont intervenus : Gaby BIANCARELLI, Florence VALLI et Armand PAPI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI**

**N° 17/012/INF-VOI**

**INFRASTRUCTURES – VOIRIE**

Dénomination des voies – secteur intra-agglomération - Mise à l'honneur de personnalités notables de la Commune.

La dénomination de la voie ci-dessous du secteur intra-agglomération de la Commune est validée comme suit :

- pour le CC 59, entre la route d'Avretto Balesi et le chemin de Quenza  
nom proposé : **route Ettore Pippinu Etori – strada Ettore Pippinu Etori**,  
en référence au tout premier maire de la commune (1799-1803). Il a été choisi de lui attribuer cette voie, car elle jouxte le chemin de Quenza ; Quenza étant le village d'origine de Ettore Pippinu Etori.

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

La dénomination des voies ci-dessous du secteur du centre-ville de la Commune est validée comme suit :

- pour le passage entre l'avenue Maréchal Leclerc et la rue des Oliviers, au droit de l'ancienne « Boîte à Fleurs »  
nom proposé : **rue Joseph et Jacques Cucchi – stritta Joseph é Jacques Cucchi**,  
en référence à ces deux jeunes frères morts pour la France au cours de la Guerre 14-18. Le premier ayant été tué au combat au cours de la bataille de Flirey (1914), en Meurthe-et-Moselle, à l'âge de 20 ans ; le second, matelot 3<sup>ème</sup> classe, ayant disparu à l'âge de 19 ans lors de la perte du remorqueur Caudan (1918), détruit par une mine à Smyrne (actuelle Izmir), en Turquie. Il a été choisi de lui attribuer cette voie en référence aux patronymes des propriétaires des parcelles sises dans ce secteur.
- pour la rue Rinuccio della Rocca, déjà nommée,  
nom proposé : **rue Baptiste Marcellesi – stritta Baptiste Marcellesi**,  
résistant, président de la commission spéciale qui administra la ville à la libération de la Corse de 1943 à 1945.

L'apposition des plaques de rues indiquant la dénomination desdites voies, est approuvée.

L'article 2 de la délibération n° 94/009/VP du 31 janvier 1994 sur la double toponymie et la dénomination, est modifié.

Le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches et signer toutes procédures permettant la mise en place de la signalisation appropriée.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI**

**N° 17/013/INF-VOI**

**INFRASTRUCTURES – VOIRIE**

Attribution d'un nom à l'école maternelle sise rue Funtana-Vecchja.

Il est attribué à l'actuelle école maternelle dite de Funtana-Vecchja, le nom de **Jean Santini**, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires.

L'apposition de plaques indicatives est validée.

Le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches et signer toutes procédures permettant la mise en place de la signalisation appropriée.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Marie-Noëlle NICOLAÏ**

**N° 17/014/AFF FONC**

**AFFAIRES FONCIÈRES**

Immeuble abritant l'EHPAD sur la parcelle cadastrée section D n° 281, Quartier « Vaccajo » - Résiliation anticipée du bail emphytéotique conclu entre la Commune et l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud : versement de l'indemnité de résiliation,

La résiliation conventionnelle de manière anticipée du bail emphytéotique du 22 mars 1982 portant sur la bâtisse sise sur la parcelle cadastrée section D n° 281 d'une surface utile totale de 3.126 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit « Vaccajo » avec l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud (OH 2A), est acceptée.

Une indemnité de résiliation sera versée à l'Office de l'Habitat d'un montant de 1.150.200 € (un million cent cinquante mille deux-cent euros) correspondant aux droits du locataire dans la répartition de la valeur vénale de la construction entre le propriétaire et le preneur du terrain.

Les frais notariés sont estimés à 19.161 € TTC.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Est intervenue : Marie-Noëlle NICOLAÏ.**

**Adopté à l'unanimité**

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

**RAPPORTEUR : Marie-Noëlle NICOLAÏ**

**N° 17/015/AFF FONC**

**AFFAIRES FONCIÈRES**

Immeuble abritant l'EHPAD sur la parcelle cadastrée section D n° 281, Quartier « Vaccajo » - Actualisation des plans de financement de l'acquisition et des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité - Demandes de subventions.

Le programme et le montant des travaux recensés, comme suit :

- Travaux de réhabilitation des 64 chambres, pour un montant de 288.500 € HT,
- Travaux de mise en accessibilité du bien immobilier, pour un montant de 405.600 € HT,
- Frais d'études, pour un montant de 33.000 € HT, sont approuvés.

Soit un montant total de travaux de 727.100 € HT.

Les plans de financement du coût de la résiliation (actualisé) et de celui des travaux correspondants sont approuvés et s'établissement comme suit :

### 1/ financement de l'acquisition :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale éligible :		1.150.200,00 €
➤ FEADER	30 %	345.060,00 €
➤ CD2A	50 %	575.100,00 €
Total des aides	80 %	920.160,00 €
➤ Part communale	20 %	230.040,00 €

### 2/ financement des travaux :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale éligible HT :		727.100,00 €
➤ FEADER (mesure 7 : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales PDRC)	30 %	218.130,00 €
➤ CD2A	50 %	363.550,00 €
Total des aides	80 %	581.680,00 €
➤ Part communale HT	20 %	145.420,00 €
➤ Rappel TVA		76.010,00 €
➤ Part communale TTC		221.430,00 €
Opération TTC		803.110,00 €

Le Maire est autorisé à solliciter le FEADER pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % soit 563.190 € et le Conseil départemental de la Corse du Sud pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % soit 938.650 €.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile aux financements et à la mise en œuvre de l'acquisition et des travaux.

**Est intervenue : Marie-Noëlle NICOLAÏ.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Joseph TAFANI**

**N° 17/016/RÈG**

**RÈGLEMENTATION**

Application d'une remise compensatoire au bénéfice des abonnés des parkings à caisse automatique suite aux défaillances techniques subies au second semestre 2016.

Les usagers ayant souscrit un abonnement parking couvrant le second semestre 2016, bénéficient des remises suivantes sur leur prochain abonnement :

- 50 % de remise sur leur prochain abonnement semestriel, soit 37,50 €,
- 25 % de remise sur leur prochain abonnement annuel, soit 112,50 €.

Les dispositions sont applicables dès approbation de la présente délibération et jusqu'à la fin de l'année 2018.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Est intervenu : Joseph TAFANI.**

**Adopté à l'unanimité**

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI**

**N° 17/017/URB**

**URBANISME**

Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Porto-Vecchio.

La Commune s'oppose au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, à la Communauté de Communes du Sud-Corse.

La compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale est maintenue

**Sont intervenus : Marie-Antoinette CUCCHI, Jeanne STROMBONI et Nathalie APOSTOLATOS.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI**

**N° 17/018/URB**

**URBANISME**

Convention de prestation de service – Instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS) de la Commune de Monacia d'Aullène par le service instructeur de l'urbanisme de la Commune de Porto-Vecchio.

Le principe d'une prestation de service portant sur l'instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS) de la Commune de Monacia d'Aullène par le service instructeur de l'urbanisme de la Commune de Porto-Vecchio est approuvé.

Les termes de la convention d'instruction des autorisations ADS avec la Commune de Monacia d'Aullène, sont approuvés.

Le Maire est autorisé à signer ladite convention avec la Commune de Monacia d'Aullène et tous les actes y afférents.

**Est intervenue : Marie-Antoinette CUCCHI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI**

**N° 17/019/AFF MAR-COOP TRANSF**

**AFFAIRES MARITIMES – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

Programme européen de coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2014-2020 – Premier appel à projets - Axe prioritaire 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires » – Projet NECTEMUS – Approbation – Convention inter partenariale.

L'adhésion de la Commune au projet NECTEMUS dont le chef de file est la province de Livourne et la convention inter-partenariale afférente. La mise en œuvre de toutes les diligences nécessaires à la réalisation du projet sont autorisées.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à intervenir à la signature de toute pièce ou document utiles à la mise en œuvre des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>.

**Sont intervenues : Marie-Antoinette CUCCHI et Marielle DELHOM.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Joseph TAFANI**

**N° 17/020/CIM**

**CIMETIÈRE**

Cimetière de Muratello – Projet d'agrandissement du cimetière – Approbation du projet et choix du mode opératoire.

L'opération d'agrandissement du cimetière de Muratello, pour un montant de 422.000,00 € HT soit 466.400,00 € TTC, est approuvée.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération d'agrandissement du cimetière de Muratello et ceci en dehors du régime de l'autorisation préfectorale.

**Sont intervenus : Joseph TAFANI et Marielle DELHOM.**

**Adopté à l'unanimité**

**N° DÉLIBÉRATION ET OBJET****RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI****N° 17/021/INFO-ÉDUC****INFORMATIQUE - ÉDUCATION**

Projet Ecoles numériques – Réponse à l'appel à projets « Ecoles numériques » - Modifications au projet initial (annexe financière et plan de financement).

La délibération n° 16/079/INFO-ÉDUC du 1<sup>er</sup> août 2016 indiquait une somme éligible de 515.000 € HT, considérant que le coût actualisé s'élève 529.191,50 € HT, il est en conséquence nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

Désignation	Taux	Montants (€)
<b>Dépense Subventionnable HT (1) + (2) + (3)</b>		<b>529.191,50 €</b>
<b>FEDER</b>	50 %	264.595,75 €
<b>ETAT - CPER</b>	15 %	79.378,73 €
Part communale sur DSHT	35 %	185.217,03 €
Montant TVA		105.838,30 €
<b>Montant total toutes taxes comprises (1) + (2) + (3)</b>		<b>635.029,80 €</b>

Le projet « Ecoles numériques » est approuvé.

Le coût prévisionnel de l'opération et son plan de financement révisés comme défini ci-dessus est approuvé.

La Commune s'engage à ce que l'Espace Numérique de Travail des écoles communales perdure au-delà de la fin de l'opération et à minima durant deux années.

Le Maire est autorisé à solliciter les financements.

Le Maire est autorisé à préparer, passer et exécuter les marchés publics pour la mise en œuvre du projet.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Marie-Noëlle NICOLAÏ****N° 17/022/AS****ACTION SOCIALE**

Convention Territoriale Globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud et la Commune de Porto-Vecchio 2017-2020.

La Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales 2017-2020, est approuvée.

Le Maire est autorisé à signer la convention, à entreprendre toute démarche et à signer tous documents utiles à la mise en œuvre des différentes actions et ce sur la durée de la convention.

**Est intervenue : Marie-Noëlle NICOLAÏ.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI****N° 17/023/AS****ACTION SOCIALE**

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) - Convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » entre la Ville de Porto-Vecchio et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud.

La convention d'objectifs et de financement pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement entre la Commune de Porto-Vecchio et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud, est approuvée.

Le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention, à entreprendre toute démarche et signer tout document utile à sa mise en œuvre.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

## N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

**RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI**

**N° 17/024/PE**

**PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

Convention avec un médecin.

La convention entre Monsieur Bastien MONDET, Médecin et la Commune de Porto-Vecchio, est approuvée. Cette délibération annule et remplace la convention approuvée par délibération n° 16/008/PE du 28 janvier 2016.

Le Maire est autorisé à signer la convention et de l'habiliter à procéder ultérieurement aux diverses opérations de mise en œuvre de celle-ci.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORTEUR : Gaby BIANCARELLI**

**N° 17/025/ÉDUC**

**ÉDUCATION**

Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean MICHELANGELI – Jean-Baptiste MARCHETTI de Trinité pour la rentrée 2017.

Un avis favorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean MICHELANGELI - Jean-Baptiste MARCHETTI de Trinité, est donné.

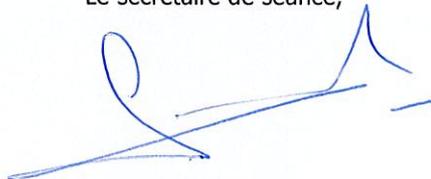
Mme Gaby BIANCARELLI est désignée en qualité de représentant du Maire en son absence et Mme Sylvie CASANOVA en qualité de représentant du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'école de l'école primaire Jean MICHELANGELI - Jean Baptiste MARCHETTI mais également pour siéger aux conseils d'école :

- des écoles maternelles de Funtana Vechja et de Pifano,
- des écoles élémentaires Joseph PIETRI et Marie et Toussaint MARCELLESI,
- des écoles primaires de Muratello et de Ceccia.

**Est intervenue : Gaby BIANCARELLI.**

**Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,



Joëlle DA FONTE



Le Maire,



Georges MELA